

REUNION DU 17 novembre 2021

Feuillet n° : 2021/

Le dix-sept novembre deux mille vingt et un à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 12/11/2021 adressée par messagerie électronique .

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 12/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:11 ;Votants :14

Conseillers présents : MM., Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Stéphane PRULHIÈRE, Fabien ALIX, Armel DENIS, Betty CADOT, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD -

Conseiller(s) absents : MM. Sophie BARILLE qui a donné procuration à Mme Patricia Caret, Sébastien SALIOU qui a donné procuration à Fabien Alix, Yannick DANIEL qui a donné procuration à Stéphane Prulhière Mme Carmen MAUDET excusée

Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour : - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Avis sur le projet de territoire- Divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 27/09/2021 et signent le registre des délibérations.

N° 43-2021 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - PROJET DE TERROIRE :

Les élus de Saint-Malo agglomération ont souhaité élaborer un Projet de territoire pour se doter d'un document stratégique précisant les ambitions pour le territoire et les moyens qu'ils souhaitaient y apporter.

Véritable feuille de route l'Agglomération, le Projet de territoire doit permettre de répondre aux défis actuels et construire le territoire que les élus souhaitent laisser aux générations futures.

Il traduit une vision politique commune, un projet commun d'intérêt local, basé sur des valeurs et des principes fondateurs de l'identité actuelle et future du territoire.

Le projet de territoire doit contribuer à ce que l'agglomération soit le lieu d'une réussite complète et partagée. Cette réussite doit être au service des collectivités et en premier lieu des communes.

Une démarche participative innovante

Pour définir ce Projet et répondre aux attentes, les élus ont engagé une démarche participative très large incluant les habitants, les élus municipaux et communautaires, la société civile, les agents de l'Agglomération. Tous ont été sollicités à chaque étape de l'élaboration pour faire remonter les besoins et les idées du terrain.

A l'issue de la première concertation, le socle du Projet de territoire a été adopté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021. A ce Conseil communautaire, les 5 valeurs et 4 grandes ambitions ont été adoptées.

Les cinq valeurs phares du Projet de territoire sont :

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

LA SOLIDARITÉ

LA PROXIMITÉ

L'AMBITION

L'INNOVATION

Les quatre grandes Ambitions du Projet de Territoire

La seconde concertation a permis de préciser ces ambitions en sous-objectifs, eux même déclinés dans un plan d'actions.

Ambition 1 : Une agglomération respectueuse de l'environnement et actrice du développement durable

- Objectif 1 : Encourager les comportements vertueux et responsables pour un développement durable
- Objectif 2 : Développer une stratégie de mobilités douces et collectives
- Objectif 3 : Promouvoir des formes diversifiées de tourisme en privilégiant les aspects qualitatifs
- Objectif 4 : Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine et le cadre de vie

Ambition n°2 : Une agglomération Solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous

- Objectif 1 : Accompagner et structurer l'offre de services vers les personnes les plus fragiles
- Objectif 3 : Répondre aux besoins des jeunes pour leur épanouissement sur le territoire

➤ Objectif 4 : Soutenir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire

Feuillet n° : 2021/

Ambition n°3 : Une agglomération Au service du bien-vivre ensemble et du bien commun

- Objectif 1 : Favoriser l'équilibre entre les communes
- Objectif 2 : Améliorer les liens entre l'agglomération et les communes
- Objectif 3 : Promouvoir le sport et la culture partout et pour tous
- Objectif 4 : Développer les liens intergénérationnels
- Objectif 5 : Inciter au partage et à la rencontre entre les habitants et acteurs du territoire

Ambition n°4 : Une agglomération Innovante et créative pour un développement attractif

- Objectif 1 : Accompagner les acteurs du territoire à réussir les transitions
- Objectif 2 : Faciliter les initiatives innovantes et créatives
- Objectif 3 : Faire rayonner le territoire

Le Projet de territoire se veut un lien entre l'Agglomération et ceux qui vivent et font le territoire en premier lieu les communes. Ce Projet est également un nouveau départ en termes de gouvernance et de relations entre l'Agglomération et le territoire.

Un point d'étape sera fait chaque année pour mesurer les actions accomplies et les avancées du Projet.

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,émet un avis favorable sur le projet de territoire de Saint-Malo Agglomération.

Divers :

*** projet d'une passerelle en prolongement de la voie verte :** Le maire évoque ce projet de la communauté d'agglomération portant sur l'installation d'une passerelle piétonne récupérée après les travaux du port de St Malo . Cette passerelle pourrait-être installée en doublement du pont du canal , côté mer.

*** Maîtrise foncière 77 rue du centre :**Le maire fait le point sur l'avancement de ce dossier mené avec la collaboration de l'EPF qui ne s'est pas encore prononcé sur son engagement à ce jour .

→* *Récapitulatif des délibérations : n° 43-2021 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	ABSENTE
Stéphane PRULHIÈRE	
Sébastien SALIOU	ABSENT
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	
Patricia CARET	

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Carmen MAUDET	ABSENTE
Yannick DANIEL	ABSENT
Nadège LESSIRARD	

Feuillet n° : 2021/

Le maire,